



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aéroports

Question écrite n° 53360

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur une information publiée dans l'hebdomadaire Le Point, numéro 1452 du 14 juillet 2000. Cet article indique que « confrontée à des problèmes de bruit provoqués par ses avions d'entraînement autour de plusieurs bases du sud-est de la France, l'armée de l'air étudie un transfert d'une partie de ses écoles sur un territoire étranger. Le nom de la base aérienne de Meknès, au Maroc, a été évoqué ». Bien que ces informations n'aient aucun caractère officiel, il souhaiterait néanmoins connaître si elles peuvent être considérées comme crédibles. Dans l'affirmative, il lui demande de lui apporter des précisions supplémentaires s'agissant du calendrier et des modalités inhérentes à un tel transfert.

Texte de la réponse

La capacité de formation et de maintien en condition opérationnelle des équipages de l'armée de l'air permet de garantir l'efficacité de l'emploi de l'armée aérienne. Des exemples récents d'engagement opérationnel démontrent l'importance et la pertinence de ce sujet. Pour mener à bien ce type d'activité, certaines zones d'entraînement ont été créées dans l'espace aérien, en étroite coopération avec l'autorité civile. Toutefois, les performances des nouveaux systèmes d'armes et la nécessité d'atténuer les nuisances sonores imposent de disposer d'espaces aériens de plus en plus importants. Cette évolution est cependant confrontée à l'expansion du trafic aérien civil. Ainsi, malgré les efforts conjoints d'optimisation d'un espace aérien unique, la capacité d'entraînement de nos forces aériennes est soumise à des contraintes parfois soutenues. Cette situation a conduit l'armée de l'air à étudier d'autres possibilités pour assurer l'entraînement de ses équipages dans un contexte réaliste. Une réflexion globale est d'ailleurs en train de s'engager sur ce thème au niveau européen afin de fédérer les positions des différents Etats et de trouver des solutions cohérentes à une problématique désormais générale en Europe. La possibilité de réaliser certains types d'entraînement hors de France s'inscrit dans cette optique et est en cours d'expertise. D'ores et déjà, quelques détachements opérationnels sont programmés en 2001 au Canada (Goose Bay) et aux Etats-Unis (exercice Cope Thunder et Red Flag). Comme d'autres pays, le Maroc s'inscrit dans la logique de cette étude.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53360

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2000, page 6292

Réponse publiée le : 8 janvier 2001, page 179